

Fil d'infos

Arc Express



numéro 2
juillet 2010

Newsletter sur l'avancement du projet

ÉDITORIAL



Jean-Paul HUCHON, Président du STIF,
Président du Conseil régional d'Île-de-France.

Débat public : n'attendons plus !

Fruit d'études poussées, d'échanges multiples avec les acteurs locaux et nationaux, de confrontations d'idées, nous savons Arc Express pertinent pour **répondre au défi des transports sur l'ensemble de notre région.**

Nous savons également qu'Arc Express est une réponse au défi de **l'aménagement du territoire**, et notamment à l'objectif de densification du cœur de l'agglomération parisienne. Arc Express, enfin, contribuera au **développement durable de notre région**, en incitant à l'usage des transports collectifs plutôt que de la voiture particulière.

Pierre angulaire du SDRIF* et du plan de Mobilisation pour les Transports*, Arc Express est un projet structurant, qui se doit d'être partagé et porté par l'ensemble des collectivités concernées.

Je me réjouis donc qu'il puisse être très bientôt débattu avec les futurs usagers, avec les associations, avec les acteurs économiques et sociaux de notre territoire.

* Le Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France est un document d'urbanisme et d'aménagement du territoire conçu en concertation avec les acteurs locaux et approuvé par le Conseil Régional le 25 septembre 2008. Il est le document de référence de tout projet majeur de transport en Île-de-France.

* Le Plan de Mobilisation pour les transports est un document stratégique qui fixe le programme de réalisation des grands projets de transport structurants pour les 10 années à venir. D'un montant de près de 19 milliards d'euros, il a été adopté par le Conseil régional et par l'essentiel des collectivités franciliennes au cours de l'année 2009 et doit être financé par l'État, la Région, la Ville de Paris et les autres départements.

Arc Express : 4 mois de débat public à compter du mois d'octobre

Le calendrier du débat public Arc Express a connu quelques rebondissements ces derniers mois. Lors de sa séance du 7 avril, **la CNDP avait considéré le dossier du maître d'ouvrage « suffisamment complet » pour être soumis au débat public.**

Prévu à l'origine pour commencer dès le mois de mai 2010, le débat public sur le projet Arc Express a ensuite été reporté dans l'attente de la finalisation des travaux parlementaires sur le projet de loi relatif au Grand Paris.

Promulgué le 5 juin, ce texte a confirmé la tenue du débat public sur Arc Express en précisant qu'il devait se tenir de manière concomitante et coordonnée avec celui relatif au réseau de transport du Grand Paris.

Selon les termes de la loi Grand Paris, ces deux débats se dérouleront à partir de début octobre 2010 pour une durée de quatre mois.

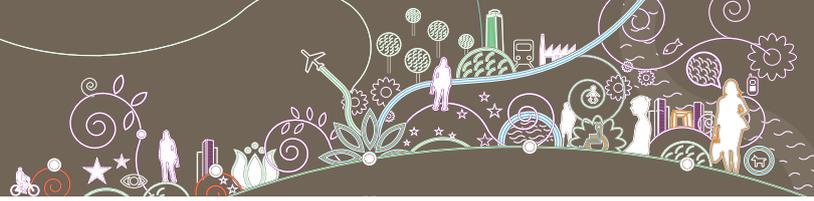
Avec la validation du dossier et du calendrier du débat, plus rien ne peut retarder l'organisation de ce moment fort dans la vie d'un projet : la rencontre du public.

Les informations précises concernant les dates et lieux des réunions publiques devraient être connues au plus tard début septembre.

Le dossier du maître d'ouvrage constitue le document de référence pour l'information du public, tel que le prévoit le Code de l'environnement pour les procédures de débat public. C'est donc la base sur laquelle les échanges auront lieu.

Il sera consultable quelques semaines avant le début du débat public sur le site de la Commission particulière du débat public Arc Express www.debatpublic-arcexpress.org.





Retrouvez toute l'actualité du projet sur www.arcexpress.fr

Rendez-vous à la rubrique « **Arc Express près de chez vous** » pour découvrir les quartiers par lesquels pourra passer Arc Express et **les lieux qu'il pourra desservir**. Plusieurs entrées dans la carte sont possibles : par grande zone, pour connaître les enjeux urbains qui lui sont associés, ou par point de maillage pour connaître les lignes en **correspondance** avec **les futures stations Arc Express**. Vous pouvez également obtenir **des informations sur les équipements, quartiers ou projets d'aménagement desservis**, en survolant les points de couleur.



Offrir un maximum de correspondances

Arc Express offre de nombreuses correspondances nouvelles avec l'ensemble du réseau de transport d'Île-de-France. Il sera en effet **maillé avec un grand nombre de lignes existantes ou en projet, qu'il s'agisse des lignes de Transilien,**

de RER, de métro, ou encore de tramway. Plus des 2/3 des stations envisagées seront des stations de correspondance, permettant ainsi une mobilité accrue pour tous les Franciliens quel que soit leur trajet. Grâce à la densité et la qualité

de ce maillage, les temps de parcours seront considérablement réduits : **des gains de temps pouvant aller jusqu'à plus de 20 minutes** seront ainsi possibles entre Créteil et Villejuif ou entre Gennevilliers et Aubervilliers par exemple.

